

Les projets et actions soutenus par le FSE

Le Projet d'ingénierie «FACES», Favoriser l'Accès à la Certification pour l'Employabilité et la Sécurisation des parcours.

Contexte : La loi du 5 mars 2014 réforme en profondeur la formation professionnelle. Elle bouleverse les règles de financement, introduit de nouveaux outils de sécurisation des parcours, responsabilise les acteurs et réforme la gouvernance de la formation.

Le compte personnel de formation (CPF) est la clé de voûte de cette réforme. Il a pour ambition d'accroître le niveau de qualification de chacun et de sécuriser les parcours professionnels.

Les formations accessibles font l'objet de listes destinées à proposer des solutions en rapport avec les besoins identifiés au niveau des entreprises et des bassins d'emploi.

La formation professionnelle constitue toujours un levier majeur à la fois préventif et offensif. L'encouragement à la progression d'un ou plusieurs niveaux de qualification au cours de la vie professionnelle est aujourd'hui reconnu comme une nécessité.

Dans son bulletin d'information «BREF du CEREQ» N° 323 d'octobre 2014, le CEREQ fait un état des lieux, des freins à la formation, vus par les salariés. La conclusion de cette étude précise que la loi du 5 mars 2014 ouvre de nouvelles perspectives mais qu'il est également important de réfléchir à des évolutions de l'offre de formation en termes de coûts et d'horaires plus compatibles avec les contraintes des salariés (et des entreprises).

Notre devoir est de nous préoccuper aussi des salariés vulnérables et menacés dans une économie qui change plus vite.

Dans une période budgétaire contrainte il devient alors indispensable que les organismes de formation professionnelle renforcent leur efficacité en adaptant leur offre de formation à la nouvelle réforme, à l'évolution socioéconomique, technologique et aux contraintes des individus et des organisations.

Dans sa circulaire de rentrée 2014-2015, le Ministre de l'Education nationale précise qu'il faut adapter l'offre de formation pour améliorer le parcours de formation professionnelle.

La nouvelle loi reconnaît officiellement la Formation Ouverte et A Distance. Il faut donc accompagner les organismes de formation et les stagiaires afin qu'ils puissent bénéficier des évolutions et révolutions numériques.

La loi impose également aux financeurs de la formation de s'assurer de la qualité des formations sur la base de critères partagés. L'adaptation de l'offre de formation doit donc nécessairement s'inscrire dans une démarche qualité des organismes de formation.

Enfin, l'adaptation de l'offre de formation doit impérativement se faire en lien avec les spécificités, priorités et les enjeux territoriaux.

Cette opération est cofinancée par le fonds social européen (FSE) dans le cadre du programme Emploi et Inclusion 2014 - 2020.

Durée de l'opération : L'opération est prévue sur une durée de 33 mois de janvier 2015 à septembre 2017. Elle est composée de 6 actions.

Les actions :

Action 1 «Faire de la VAE un outil de construction de parcours»

Ce projet a pour but d'anticiper sur les démarches VAE, donc de travailler en amont de la recevabilité du dossier VAE, afin de permettre à un plus large public d'accéder au dispositif. Ce projet cible essentiellement les premiers niveaux de qualification.

Le projet visera donc à créer des outils, des supports et des méthodologies mobilisables dans la durée.

Action 2 «Développer les usages du numérique pour former mieux et renforcer l'accessibilité à la formation»

Les nouvelles technologies du numérique modifient en profondeur notre économie, nos comportements, nos pratiques sociales et professionnelles.

Dans le cadre de la formation professionnelle, la révolution numérique progresse fortement et au-delà des prévisions qualitatives et temporelles. La loi du 5 mars 2014 a, de plus, donné un cadre légal à la FOAD et favorise son développement dans un contexte d'optimisation des coûts et de compétitivité accrue.

Les organismes de formation doivent donc s'adapter à ces évolutions afin de répondre aux besoins d'individualisation, de modularité et de flexibilité des apprenants et des entreprises.

Il devient alors nécessaire de former et d'acculturer les différents personnels et formateurs à la maîtrise et aux nouveaux usages du numérique.

Action 3 «Adapter les offres de formation bureautique et compétences numériques à la nouvelle réforme»

Le Compte Personnel de Formation remplace le DIF à partir du 1er janvier 2015.

Le CPF est universel et doit être utilisé en priorité.

Les formations courtes bureautique et numérique sont beaucoup sollicitées par les salariés dans le cadre de leur DIF. Cela ne sera plus possible avec le CPF car seules les formations inscrites sur les listes de branches, COPANEF et COPAREF, seront éligibles.

Par conséquent et afin de permettre aux individus de continuer à pouvoir accéder à ce type de formations il faut que notre offre bureautique et numérique s'inscrive dans une architecture compatible avec le CPF.

Action 4 «Modulariser le BAC Pro PLP en conciliant logique de blocs de compétences et sécurisation des parcours»

Le système de formation doit être, aujourd'hui, adapté à l'approche imposée par la réforme de la formation professionnelle afin de pouvoir répondre avec efficacité aux besoins des territoires, des entreprises tout en assurant une sécurisation des parcours des individus.

Il faut repenser l'architecture des certifications en « blocs de compétences ». Ce système permet de proposer des modules de formation « à la carte » s'appuyant sur les besoins identifiés de l'apprenant tout en permettant d'envisager différentes certifications en fonction des blocs de compétences capitalisés. Cette capitalisation permet une accessibilité, des formations et des certifications, plus importante pour les publics les plus fragiles, des passerelles entre les différentes certifications et des possibilités réelles d'évolution de niveaux de qualification.

La modularisation du BAC Pro PLP sur ce modèle de blocs de compétences est un chantier prioritaire pour aider à la redynamisation et la reconquête industrielle de la Lorraine.

Action 5 «Construire une organisation de type plateforme modulaire pour les formations aux métiers du bois»

La filière bois est une ressource stratégique de 1er plan en Lorraine. Dans le N°311, d'avril 2013, de «économie Lorraine», la Lorraine est décrite comme une région de référence dans le domaine de la construction bois, mais, par manque de technicité et d'innovation, elle est obligée d'importer une grande partie de ses bois de

construction.

Pour gagner en technicité et en innovation il est nécessaire de faire monter le niveau de compétences des salariés de la filière bois, notamment des moins qualifiés d'autant plus que les métiers du bois restent en tension.

Il s'agit, pour favoriser cela, de construire une organisation de type plateforme modulaire pour les formations aux métiers du bois permettant l'accueil d'apprenants de différents statuts sur un même bloc de compétences et construire un parcours menant à différentes certifications.

Action 6 «Pilotage global de l'opération + Approche transversale qualité au service des usagers»

Cette action permet d'assurer le pilotage global de l'opération, le suivi administratif, financier et logistique.

Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national "Emploi et inclusion 2014-2020"

Cap sur l'avenir : Oriente ton Parcours !

01/09/2016 au 31/12/2016

Coût total : 195 447,50 €

Cofinancement FSE : 117 214,00 €

L'opération « Cap sur l'avenir : Oriente ton Parcours ! » vise à accompagner les équipes éducatives, les familles et les élèves de 3e pour lutter contre le décrochage scolaire en sécurisant les parcours en mettant l'accent sur 3 axes :

- A destination des équipes éducatives pour une meilleure appropriation de l'information sur l'orientation,
- A destination des élèves de 3e et de leurs familles : pour une meilleure compréhension du processus d'orientation, et une construction individualisée des parcours dans une démarche d'alliance éducative,
- Pilotage : suivi des participants, évaluation des actions, communication pour donner une visibilité du projet par la mise en cohérence des actions au niveau de chaque groupe d'acteurs.

Ces 3 axes sont déclinés en 5 actions :

- Accompagner les professeurs principaux des classes de 3e dans la préparation des parcours des élèves et de l'expérimentation (Petits déjeuners de l'information).
- Apporter aux élèves des connaissances sur les formations et les métiers (Forums).
- Proposer l'accès à une immersion dans un établissement professionnel en priorité aux élèves intéressés par une voie professionnelle.
- Mettre en place une action d'information participative et conviviale à destination des parents d'élèves de 3e.
- Utiliser le Numérique : comme outil pédagogique, outil de suivi, outil d'échange, de capitalisation et d'évaluation.

L'opération « Cap sur l'avenir : Oriente ton Parcours ! » est expérimentée sur les collèges de 5 BEF de l'académie de Nancy-Metz (Vandoeuvre, Toul, Remiremont, Verdun et BHL) et va concerner près de 3000 élèves de 3eme.

NUMAVENIR

02/05/2016 au 30/04/2019

Coût total : 1 517 600,50 €

Cofinancement FSE : 899 582,00 €

Le numérique apparaît comme proposant des outils facilitants et incontournables pour faire évoluer les pratiques

des enseignants.

Prévenir le décrochage scolaire c'est nécessairement ré-interroger les pratiques actuelles des enseignants tant dans la façon de transmettre son savoir que dans l'évaluation des apprentissages.

Le numérique offre de nouvelles possibilités qui répondent à ces enjeux.

L'évolution des pratiques pédagogiques et éducatives est un levier majeur de la lutte contre le décrochage scolaire, et se présente en cinq axes structurants :

- une école bienveillante et exigeante,
- une responsabilisation de tous les acteurs,
- des alliances éducatives au sein des écoles et des établissements et avec les partenaires,
- une plus grande souplesse des parcours et
- une « nouvelle chance » de retour en formation.

Source : *Rapport « grande pauvreté et réussite scolaire - Le choix de la solidarité pour la réussite de tous » Jean Paul Delahaye.*

L'opération Numavenir reprend ces 5 axes déclinés dans 6 actions spécifiques :

ACTION 1 : Améliorer les enseignements

Objectif : Professionnalisation des enseignements du domaine tertiaire par les outils numériques (ingénierie, conception de modules, acculturation...)

ACTION 2 : Développer une dimension bienveillante de l'évaluation

Objectif : Evaluer par le numérique et permettre un suivi des apprentissages pour mieux accompagner l'élève (développement d'un module d'évaluation, expérimentation...)

ACTION 3 : Fournir aux enseignants un outil de différenciation pédagogique

Objectif : Application numérique de construction de cartes mentales (expérimentation et retour de pratiques...)

ACTION 4 : Créer des alliances éducatives pour accompagner les élèves

Objectif : Mise en place d'un système de référents adultes dans l'accompagnement de la formation (ateliers ouvrants sur le monde professionnel, partenariats avec associations, organisation séminaire 30 ans du bac pro, vidéos de témoignage...)

ACTION 5 : Responsabiliser tous les acteurs en proposant une école plus transparente

Objectif : Renforcement du rôle éducatif et pédagogique de l'ENT « Place » (construction de parcours sécurisés, promotion de l'utilisation des outils disponibles, communiquer vers les familles...)

ACTION 6 : Pilotage, suivi des participants et communication

Objectif : assurer un pilotage et une coordination cohérente de l'opération globale, gérer la logistique de suivi des participants et organiser la communication sur le projet.

L'opération Numavenir est expérimentée sur 55 EPLE de l'académie de Nancy-Metz et va concerner près de 4500 élèves dans la filière Accueil, Commerce et Vente (Bac pro, CAP et SEGPA).

Accompagnement socio- professionnel des chefs de familles monoparentales

01/01/2018 au 31/12/2018

Coût total : 25 122,58 €

Cofinancement FSE : 15 073,55 €

Objectifs

L'action réalisée à la demande du Service Economie Solidaire et Insertion du territoire de Longwy (CD 54) vise à accompagner des chefs de familles monoparentales présentant des difficultés d'insertion professionnelles en poursuivant les objectifs suivants :

- Permettre aux bénéficiaires de se projeter dans l'emploi et/ou dans la formation en agissant sur les deux facettes : soi/environnement
 - Concilier les temps de vie (professionnels, personnels et familiaux)
 - Identifier ses propres capacités et potentialités
 - Découvrir ou redécouvrir des milieux de travail
- Aider les bénéficiaires dans la préparation de leur parcours emploi
 - Permettre aux personnes d'acquérir plus d'autonomie dans leurs démarches
 - Permettre des immersions dans le monde professionnel
- Permettre aux bénéficiaires le retour à une vie sociale :
 - Faire découvrir les possibilités offertes par les associations, les structures et initiatives locales, les réseaux sociaux
- Lever les freins à l'insertion.

Public

Le public éligible est constitué de chefs de familles monoparentales qui se caractérisent par leur besoin d'un accompagnement socioprofessionnel généré par les freins relatifs à leur statut familial.

Ces freins sont de plusieurs ordres dont :

- Le manque d'autonomie
- Les problèmes de mobilité
- Les problèmes de garde d'enfants
- Santé

L'entrée en accompagnement se fait suite à une prescription émanant du Service Economie Solidaire et Insertion du territoire de Longwy ou de conseillers pôle emploi.

Déroulement de l'action

L'accompagnement concerne 20 personnes en simultané sur le territoire de Longwy. Il se déroule sur 6 mois reconductible une fois.

Il est constitué de :

- 2 entretiens individuels par mois
- 1 regroupement mensuel, les thématiques abordées étant définies en fonction des besoins identifiés lors des entretiens.

Contenu

- **Accueil des participants en individuel** : présentation de l'action, définition des objectifs et contractualisation
- **Entretiens** : parcours en fonction des besoins recensés
Connaissance de soi, définition du projet professionnel, recherche d'emploi, levée des freins
- **Regroupement** : intervention d'intervenants experts dans des domaines spécifiques, approfondissement de la connaissance de structures, visites
- **Période d'immersion en entreprise / Période de mise en situation professionnel (PMSMP)**

Contacts :

GRETA LORRAINE NORD - Antenne de LONGWY

Maison de la Formation - Espace Jean Monnet - LONGGLAVILLE 54400 LONGWY

Développement et professionnalisation des référents décrochage

Dans l'académie de Nancy-Metz, la lutte contre le décrochage est une priorité et implique tous les acteurs de l'Education Nationale. Par un travail quotidien de tous, le nombre de décrocheurs est passé de 9836 en octobre 2011 (soit 11.9% de la population des plus de 16 ans) à 7439 en octobre 2014 (soit 10% des +16ans).

Depuis la rentrée 2013 la mise en place de référent décrochage est expérimentée dans 30 EPLE du 2nd degré de l'académie où le taux d'absentéisme est élevé.

Durée du projet : du 01/09/2015 au 31/08/2017

Porteur : GIP-FTLV pour la MLDS du Rectorat de Nancy-Metz

Actions :

Action 1 : Banques d'outils et mutualisation

Objectif : Réaliser une banque d'outils afin de capitaliser, mutualiser et communiquer sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre le décrochage.

Action 2 : Professionnalisation des référents décrochage

Objectif :

- Développer et organiser le réseau des référents en lien avec les instances déjà en place dans l'académie. Etendre l'expérimentation en augmentant le nombre de site à 75 établissements.
- Légitimer la place du référent décrochage au sein de l'EPLE par un accroissement des connaissances et compétences sur le thème du décrochage scolaire
- Poursuivre la sensibilisation des équipes pédagogiques et éducatives aux problèmes de décrochage.

Contacts : Noémie CUSSO (MLDS) Noemie.Cusso@ac-nancy-metz.fr / Sébastien MEYER (GIP) sebastien.meyer1@ac-nancy-metz.fr